



Délibération n°2024-94

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :	43
Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	36
- dont « pour » :	36
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Conseil d'exploitation de l'office de tourisme : désignation de représentants

Le mardi 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Bélus, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE

Procurations : Fabienne LABASTIE à Lionnel BARGELES, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAUDUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Estelle LEVI, Thierry CALOONE, Jean-Luc SEMACOY, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-5 relatif aux modalités de désignation des membres du conseil d'exploitation,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu les Statuts de l'Office de Tourisme adoptés par délibération du conseil communautaire n°2020-68 en date du 28 juillet 2020 – approuvés par délibération en date du 2023-107 en date du 27 juin 2023

Vu la délibération n°2023-145 du 21 novembre 2023 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme

CONSIDERANT que les Statuts prévoient que le conseil d'exploitation est composé de :

- 24 titulaires et 24 suppléants, élus communautaires ou municipaux, soit 1 titulaire et 1 suppléant par commune du territoire.
- 10 titulaires et 10 suppléants, représentants socio-professionnels du territoire, issus de l'activité touristique

CONSIDERANT la nécessité de remplacer des membres élus au sein du conseil communautaire

CONSIDERANT que, conformément à l'article R2221-5 du CGCT, le conseil communautaire est invité, sur proposition du Président, à désigner les membres du conseil d'exploitation.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme comme suit :

- o Concernant les membres élus au sein du conseil communautaire :

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
BÉLUS	CELINE GONI	DELPHINE DAUBIAN
CAGNOTTE	ROBERT BACHERE	SANDRINE HEQUET
CAUNEILLE	JULIEN PEDELUCQ	CHRISTIAN DAMIANI
ESTIBEAUX	CAROLINE SAINT GERMAIN	ISABELLE MARIE
GAAS	JOEL BERNAJUSANG	SEVERINE LASPLACETTES
HABAS	DUPUY DOMINIQUE	DUBOY JEAN CLAUDE
HASTINGUES	CHRISTOPHE BARADELLO	DIDIER LAFOURCADE
LABATUT	JEAN-YVES GASSIE	BERNARD DUPONT
MIMBASTE	NATHALIE COMET	CHRISTIAN DA SILVA
MISSON	MARIE-HELENE SAGET	DOMINIQUE LUCAT
MOUSCARDES	CLAUDINE LAVIELLE	CHRISTIANE DIZABEAU
OEYREGAVE	JEAN-DENIS LAFITTE	FRANCOISE PAINDAVOINE
ORIST	MURIEL APIOU	PIERRE MENNESSON
ORTHEVIELLE	MURIEL DUCOURNAU	MICHEL RIVAL
OSSAGES	CASTAGNET BAPTISTE	KARINE LALANNE
PEY	MARION CAZENAVE	CHRISTELLE RISPAL
PEYREHORADE	SANDRA RIEG	VERONIQUE BALLEUX
POUILLON	FRANCOIS LASSERRE	SANDRINE DARRICAU-DUFAU
PORT-DE-LANNE	NATHALIE GUERIN	FRANCOIS DEGRAVIER
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	LUC DE MONSABERT	MARYLENE MENDEZ
SAINT ETIENNE D'ORTHE	Sophie DISCAZEUX	Nicolas ROSPART
SAINT-LON-LES-MINES	ROGER LARRODE	Annie BOULAIN
SORDE	FRANCOISE LABORDE	FABIENNE THUILLIER
TILH	LAGELOUZE ANNIE	LALANNE HENRI

- o Concernant les représentants socio-professionnels du territoire, issus de l'activité touristique :

NOM	PRENOM	Activité	Nom structure	Commune	Titulaire/supp
MALFATTI	STEPHANE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Kiwis Délices	SORDE L'ABBAYE	Titulaire
DULUC	MARIE PIERRE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	La Tradition landaise	BELUS	suppléant
LABARTHE	CLAUDE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Sabot des landes	ST ETIENNE D ORTHE	Titulaire
PEDELUCQ	VIRGINIE	PRODUCTEUR/ARTISANAT	Domaine darmandieu	CAUNEILLE	suppléant
COUVELAERE	ARNAULT	LOISIRS	2x Aventures	SORDE L'ABBAYE	Titulaire
BERDOUGO	GABY	LOISIRS	Petite Ferme de Pouillon	POUILLON	suppléant
ESTOUP	FRANCOIS	AUTRES HBG	PRL	ORIST	Titulaire
BLANC MIELE	SABRINA	HEBERGEMENT LOCATIF	L'écrin des Gaves	HASTINGUES	suppléant
BONNEHON	CHANTAL	HEBERGEMENT LOCATIF	Jouandous	HABAS	Titulaire



POZZAR	FRANCINE	HEBERGEMENT LOCATIF	Alaudy Vacances		
LEGRAND	VALERIE	RESTAURANT	Ferme Beleslou	CAGNOTTE	Titulaire
TOULLEC	DENIS	RESTAURANT	Gnac e pause	ST LON LES MINES	suppléant
HARO GABAY	DELPHINE	SITE VISITE	Abbaye d'Arthous	HASTINGUES	Titulaire
SARTHOU	JACQUELINE	SITE VISITE	Roseraie Jean Rameau	CAUNEILLE	suppléant
Renouvellement	en cours	ASSOCIATION	AAPPMA Peyrehorade	PEYREHORADE	Titulaire
DECLA	MICHEL	ASSOCIATION	Pouillon Culture et Traditions	POUILLON	suppléant
BARTHOUIL	PAULINE	COMMERCE	Maison Barthouil	PEYREHORADE	Titulaire
TILLEAU	NICOLAS	COMMERCE	Gourmandises de Nicolas	PEYREHORADE	suppléant
LINIER	ANTHONY	SERVICE	Véloce Atelier Cycles	CAGNOTTE	Titulaire
KIEFFER	ALICE	SERVICE	SACRE SOURIRE	PORT DE LANNE	suppléant

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

